

VILLE DE BAGNOLS-SUR-CEZE

Délibération du Conseil municipal n° 2026-04-033

Séance du 08 avril 2026

Objet : Désignation du membre représentant à l'assemblée spéciale, et du représentant permanent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL 30

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
27	4	2

L'an deux mille vingt-six, le 08 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Madame Pascale BORDES, Maire.

VOTE	Contre : 0
Unanimité	Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0	

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 02 avril 2026.

Conseillers municipaux présents : Pascale BORDES, Thomas BETTON, Christine DEY, Denis DAUDE, Audrey HAGEAUX, Pedro LIANES, Léopoldina MARQUES, Gaétan CALLEJON, Jean-Louis MORELLI, Ludivine COSTA, Trinité BODI, Serge ROUSSINE, Jade SICARD, Olivier JEAN-VIGIER, Chantal LEPREVOST, Véronique MOYON, Denis PINEDE, Michèle POIZAT, Fabien TARARE, Jean-Louis FOUSSAT, Jean-Pierre NAVARRO, Christine MUCCIO, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Jérôme JACKEL, Naïma DAHMANI, Christian GAGLIARDONE

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Margaux BERGONZI procuration à T. BETTON, Anthony LACONI procuration à P. BORDES, Sylvie EVENOU procuration à P. LIANES, Huguette LEVEQUE procuration à J-L. MORELLI

Conseillers municipaux absents : Olivier ROUX, Jean-Yves CHAPELET

Secrétaire de séance : Thomas BETTON

Objet : Désignation du membre représentant à l'assemblée spéciale, et du représentant permanent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL 30

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1524-5 et L.1531-1 et suivants ;

Vu les statuts de la SPL 30 ;

Considérant que la Commune de Bagnols-sur-Cèze est actionnaire de ladite société ;

Considérant qu'il convient de désigner le représentant pour siéger à l'Assemblée Spéciale et aux Assemblées Générales ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De désigner Monsieur Pedro LIANES pour représenter la collectivité au sein de l'Assemblée Spéciale ainsi qu'aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la SPL 30 ;
- D'autoriser son représentant à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'Assemblée Spéciale, notamment sa présidence ou le mandat d'administrateur représentant l'Assemblée Spéciale au sein du Conseil d'administration de la société ;
- D'autoriser son représentant à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourrait lui être confiés par la Conseil d'administration de la SPL 30 ou par son Président ;
- De préciser que ces mandats de représentation sont exercés à titre gratuit pour la durée du présent mandat ;
- De charger Madame le Maire de notifier la présente délibération devenue exécutoire à la SPL 30.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 08 avril 2026

Le Maire,
Madame Rascale BORDÈS



Le secrétaire de séance,
Monsieur Thomas BETTON



La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet du Gard. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.